



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Marmy (PLR) et consorts : « Le chantier de la gare à quai » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Françoise Piron, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'assure auprès des CFF et de l'OFT que l'agenda prévu soit respecté et informe au minimum tous les 6 mois le Conseil communal de l'avancement des travaux. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :